

DELIBERATION DU BUREAU
Séance du 22 Mars 2021

Le Bureau de la communauté d'agglomération de Tulle s'est réuni le lundi vingt-deux mars deux mille vingt et un à dix-huit heures, salle du conseil communautaire rue Pauphile à Tulle, sous la Présidence de Monsieur Michel BREUILH, Président.

Convocation de M. Michel BREUILH en date du 15 mars 2021

Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents : 15

Mesdames Emilie BOUCHETEIL, Betty DESSINE, Ana Maria FERREIRA, Fabienne LATOUR, Sophie ROY, Messieurs Eric BELLOUIN, Michel BREUILH, Pierre-Marie CAPY, Roger CHASSAGNARD, Bernard COMBES, Pascal FOUCHÉ, Henri JAMMOT, Jean-François LABBAT, Jean MOUZAT, Daniel RINGENBACH.

Objet : 5- Autorisation de signature des marchés de maîtrise d'œuvre pour les programmes de travaux de réseaux d'assainissement et construction de nouvelles stations d'épuration et de leurs équipements pour la commune de Chamboulive et la commune de Cornil

Le Bureau,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de la commande publique,

Vu les statuts de Tulle agglo,

Vu le budget assainissement,

Vu la délibération n°2.1 du conseil communautaire du 23 juillet 2020 décidant la délégation d'attributions au bureau, notamment pour passer toutes conventions nécessaires au bon fonctionnement de la communauté d'agglomération,

Vu le programme de travaux de réseaux d'assainissement et construction de nouvelles stations d'épuration et de leurs équipements pour la commune de Chamboulive et la commune de Cornil,

Vu la consultation lancée en procédure formalisée pour la sélection de la maîtrise d'œuvre liée à ces programmes,

Considérant les 4 offres reçues pour les 2 lots et l'analyse faite par le service opération études et travaux assainissement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1°) Autorise le Président à signer les marchés portant sur les programmes de travaux de réseaux d'assainissement et construction de nouvelles stations d'épuration et de leurs équipements pour la commune de Chamboulive et la commune de Cornil, ainsi que tout document s'y rapportant, avec les entreprises suivantes :

Envoyé en préfecture le 23/03/2021

Reçu en préfecture le 23/03/2021

Affiché le

SLO

ID : 019-241927201-20210322-DBU210322_5-DE

- Lot n°1 : programme commune de Chamboulive : travaux de réseaux d'assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et de ses équipements à l'entreprise ANTAUR domiciliée 73 avenue de la Libération 19360 MALEMORT pour un montant de 79 812.50 € HT soit 95 775.00 € TTC ;
- Lot n°2 : programme commune de Cornil : travaux de réseaux d'assainissement, construction d'une nouvelle station d'épuration et de ses équipements à l'entreprise SOCAMA Ingénierie domiciliée avenue Evariste Galois 19000 TULLE pour un montant de 83 814.00 € HT soit 100 576.80 € TTC ;

2°) Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget assainissement.

Fait et délibéré le 22 mars 2021

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Le Président,



Michel BREUILH

Certifié exécutoire compte-tenu
de la transmission en Préfecture
et de la publication/affichage le **23 MARS 2021**